

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----

**H.19**

**Convention de développement artistique et culturel entre la DRAC de Nouvelle Aquitaine et la ville de Marmande / soutien à l'extension des horaires de la médiathèque et aide pour l'étude de projet médiathèque**

Dans le cadre des orientations générales de la politique culturelle de la Ville, et à travers le travail des structures culturelles municipales, les temps forts transversaux mis en œuvre, le lien aux opérateurs associatifs et privés de créer une dynamique artistique et culturelle de fond et de long terme.

Cette politique s'appuiera sur les secteurs proches comme l'éducation, le social, l'accompagnement professionnel des jeunes et la prise en charge des personnes éloignées de l'offre. Le travail – commencé dès janvier 2017 – demande à être soutenu dans sa mise en place opérationnelle. C'est une véritable politique de développement culturel territorial qui est ainsi à construire, sous-tendue par une politique de solidarité et de démocratisation culturelle.

Rejoignant en cela la politique de développement culturel et artistique territorial menée par l'État, la Ville de Marmande propose depuis plus d'une saison, de nouveaux outils, de nouvelles perspectives de lien entre la création artistique et les habitants, via un regard renouvelé.

Ce sont donc des développements pérennes qui sont en construction. L'objet de cette convention demeure une aide à la complémentarité des actions artistiques et culturelles déjà réalisées et à une augmentation des actions visant à consolider une démocratisation culturelle en cours, menée par la Ville ou les associations locales.

Le ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine a pour mission :

- le soutien à la création, à la diversité artistique et à la diffusion auprès du plus large public,
- la conservation et valorisation du patrimoine
- l'accès à la culture au plus grand nombre en favorisant la démocratisation culturelle, le vivre ensemble, la lutte contre les exclusions, les inégalités territoriales et culturelles.

Tout en poursuivant l'ensemble de ces missions, le ministère de la Culture oriente très fortement depuis un an son action vers la lecture et le soutien aux bibliothèques, vers le numérique et l'Education aux médias et à l'information, et vers la jeunesse. L'Éducation artistique et culturelle est une priorité nationale, avec l'objectif de généralisation de parcours culturels pour tous les jeunes, prenant en compte tous les temps de l'enfant, et travaillée avec l'ensemble des partenaires concernés sur les territoires.

Dans ce contexte, afin de contribuer au développement culturel des territoires, notamment les plus fragiles, et de garantir l'accès de tous les jeunes aux arts et à la culture, le ministère de la Culture se donne pour priorité le renforcement des contractualisations avec les collectivités qui s'engagent dans ces dynamiques permettant d'inventer de nouvelles coopérations.

La densité des propositions culturelles proposées par la Ville depuis quelques saisons et de manière pérenne d'une part et la fragilité dans laquelle se trouve une partie de la population Marmandaise et plus généralement Lot-et-Garonnaise, d'autre part, amène la ville à solliciter la collaboration avec l'Etat- Drac Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une convention de développement culturel.

Les trois axes définis :

- La dynamisation de la politique du livre à travers un contrat territoire lecture
- La médiation culturelle au service de la jeunesse et des solidarités
- Une politique numérique innovante

Une transversalité dans l'agglomération Val-de-Garonne :

- Le développement d'une politique culturelle à destination de la petite enfance

**Au-delà de ces axes, la convention se donne aussi pour objectif d'accompagner la réflexion stratégique sur des projets artistiques et culturels liés aux spécificités de la ville, comme la musique et l'art lyrique ou l'évolution du site de l'ancienne usine CESA en tiers-lieu CESA'ME.**

Cette usine, ancien lieu de vie, de travail, de confrontations sociales, d'intégration de multiples populations constitue une histoire forte à étudier. La ville souhaite développer des projets qui permettront de prendre la mesure de l'histoire de ce lieu, d'en sauvegarder la mémoire et d'en accompagner la transformation avec l'arrivée de partenaire aussi emblématique que la Rock School Barbey en septembre 2019.

**Détail de la subvention :**

**36 000 € :** Actions de médiation culturelle au service de la jeunesse et des solidarités, du numérique innovant et de la Petite enfance à l'échelle de l'agglomération.

**33 000 € :** Contrat territoire lecture 2018 (dont 10 000 € pour l'étude de diagnostic et de programmation).

**4500 € :** Actions de médiation dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville Baylac/La Gravette.

**39549,60 € :** Au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques.

**Soit une subvention globale de 113 049,60 €**

**L'aide perçue sera affectée** pour partie à des projets en cours de réalisation ou prévus et permettra ainsi leur maintien dans de bonnes conditions, l'autre partie servira la création de nouveaux projets ou de nouvelles actions, **selon le tableau validé par la DRAC de Nouvelle-Aquitaine annexé à cette délibération, de répartition des sommes par services et des versements directs aux tiers.**

Après présentation et validation par la commission du pôle Finances, NTIC, Economie, Emploi, Insertion et Sécurité du 23 octobre 2018.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de Développement Culturelle et Artistique avec la DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE AQUITAINE et de solliciter une aide à ce titre de 73500 euros, une aide 39459,60 euros au titre du soutien à l'extension des horaires de la Médiathèque Albert Camus de Marmande et une aide de 10 000 euros pour le cofinancement de l'étude de projet et de programmation du projet de nouvelle Médiathèque.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** de solliciter auprès de la DRAC :

- une subvention de 73500 € dans le cadre de la convention de développement culturel et artistique 2018-2020 de la Ville de Marmande
- une subvention de 39459.60€ au titre du soutien à l'extension des horaires de la Médiathèque Albert Camus de Marmande
- une subvention de 10 000€ pour le cofinancement de l'étude de projet et de programmation du projet de nouvelle médiathèque

**Autorise** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de Région de Nouvelle Aquitaine pour la DRAC de NOUVELLE AQUITAINE la convention de développement territorial désignée ci-dessus

**Précise** qu'à réception des fonds indiqués, la Commune s'engage à reverser les montants aux associations selon le tableau annexé.

**Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des manifestations liées à cette convention et à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels, les subventions attribuables à la réalisation de ces projets.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08.11.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.11.2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

